

dire à la Chambre où en sont les négociations avec le gouvernement du Royaume-Uni concernant les nouveaux arrangements relatifs à l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés entre nos deux pays?

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, ... (*Exclamations*)... Je dois dire, monsieur l'Orateur, que mon honorable ami ne m'a signifié son intention de me poser cette question qu'après le début de la séance d'aujourd'hui.

L'hon. M. Starr: C'est-à-dire que vous l'avez chargé de la poser.

L'hon. M. Gordon: Comme je pensais bien qu'un membre de l'opposition serait au courant, je me suis préparé en conséquence. Des réunions en vue de la discussion du nouvel accord ont eu lieu à Ottawa en septembre et octobre 1964. Lors de ces réunions, des fonctionnaires ont rédigé un avant-projet du nouvel accord, mais il n'a pas encore été approuvé.

Lors de ses négociations en vue d'ententes fiscales, le Canada a toujours cherché à faire adopter une disposition prévoyant que les pensions et les rentes de tous genres ne seraient imposables que dans le pays de résidence du bénéficiaire.

Il était entendu que les autorités du Royaume-Uni feraient savoir au Canada si elles pouvaient accepter le projet préparé à Ottawa, mais la situation a changé peu après par suite de l'élection d'un nouveau gouvernement au Royaume-Uni et par suite de l'annonce du nouveau chancelier de l'Échiquier, selon laquelle la forme d'impôts des sociétés du Royaume-Uni serait complètement changée après l'annonce du budget de 1965. Le Canada ne pourrait conclure de nouvelle entente avant d'avoir étudié les nouveaux impôts du Royaume-Uni annoncés ce matin, et on croit que les autorités britanniques ne veulent pas poursuivre les négociations sur une nouvelle entente avant de pouvoir publier les détails relatifs aux nouveaux impôts du Royaume-Uni.

EXAMEN DE RECOMMANDATIONS RELATIVES AU FONDS CANADIEN DES CHANGES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. De nombreuses villes minières et d'autres groupes et des éditorialistes ont porté un vif intérêt aux propositions faites par le général Charles de Gaulle

[M. Groos.]

au nom de la France, reprises plus tard à la Chambre par le sergent Murdo Martin de Timmins, avec l'assentiment du sergent d'état-major MacLean, de Charlotte, au sujet de la conversion en or d'une plus forte proportion du fonds canadien des changes. Vu l'intérêt manifesté, le ministre voudrait-il songer à soumettre cette très importante question fiscale au comité de la banque et du commerce qui pourra entendre des témoignages, étudier la question et faire rapport à la Chambre pour renseigner les honorables députés afin qu'ils puissent comprendre le fond de cette question très compliquée?

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, l'honorable député a eu l'obligeance de m'envoyer un préavis et j'aimerais donner une réponse complète, en omettant peut-être de parler du sergent Murdo Martin. Je n'ai guère apprécié l'intérêt qu'il porte à la question.

Le Canada détient actuellement près de 40 p. 100 de ses réserves officielles en or et le reste en dollars américains, dont la plus grande partie est placée dans des obligations à court terme du gouvernement des États-Unis. Sans doute, la proportion de nos réserves d'or varie-t-elle de temps à autre, tout comme nos réserves de change, mais le gouvernement a pleinement confiance que les États-Unis pourront protéger la valeur de leurs devises par rapport à l'or et il consent à détenir des dollars américains. En fait, alors que nos réserves d'or ne portent aucun intérêt, nos placements en dollars américains ont rapporté plus de 188 millions en change étranger depuis cinq ans.

Le gouvernement est tout à fait satisfait de l'état de nos réserves; je ne vois donc pas l'avantage qu'il y aurait à déferer la question au comité de la banque et du commerce, qui sera, je l'espère, très occupé par l'étude des révisions à la loi sur les banques.

LA GENDARMERIE ROYALE

PROJET DE NOUVEL UNIFORME

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de la Justice s'il est vrai que cet ancien organisme historique, connue d'abord sous le nom de Police royale montée du Nord-Ouest et maintenant appelée la Gendarmerie royale du Canada, se fait dépouiller de son stetson, de ses éperons, de sa culotte et de ses bottes de cheval de même que de son ceinturon-baudrier, sauf pour les défilés. Ne croit-il pas que cet organisme historique, après tout ce qu'il a fait pour conserver l'Ouest à la Couronne britannique,